Annonce aux Médias

Direction de la Communication

Réf: MA102f10

Tél. +33 3 88 41 25 60

Fax +33 3 88 41 39 11

Internet: www.coe.int

e-mail: pressunit@coe.int

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République yougoslave de Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

29.09.2010

Conférence du Conseil de l'Europe sur les dangers des « précurseurs de drogues »

Dates : 30 septembre – 1er octobre 2010

Lieu : Strasbourg (France)

Organisée par le Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe.

Description : La conférence étudiera l'expansion des « précurseurs de drogues » (*) utilisés pour la fabrication de stupéfiants. Elle évoquera également la nécessité de favoriser rapidement le développement de partenariats entre autorités régulatrices, forces de l'ordre et représentants de l'industrie chimique. De tels partenariats devront permettre d'accroître l'efficacité du contrôle des précurseurs en améliorant l'évaluation des risques et les échanges rapides d'informations concernant les transactions suspectes.

Pour faire face à ce problème, la conférence réunira une centaine de représentants d'autorités régulatrices et des forces de l'ordre nationales, venus des 35 Etats membres du Groupe Pompidou.

La conférence – qui est **fermée à la presse** – réunira aussi des responsables d'INTERPOL et de l'Office européen de Lutte anti-fraude (OLAF) ainsi que des représentants d'autres institutions internationales concernées. Ses objectifs sont triples :

1. améliorer les échanges d'informations et la coordination de ces dernières entre les forces de l'ordre et les autorités régulatrices au niveau national ;
2. aider les autorités régulatrices et forces de l'ordre nationales à utiliser les outils existants en matière de coopération internationale dans leurs efforts pour lutter contre le détournement des précurseurs de drogues ;
3. contribuer à l'amélioration de la coopération entre institutions au niveau international grâce à un échange de vues privilégiant la transparence sur les questions qui constituent un sujet commun de préoccupation.

Dans un contexte international caractérisé par la présence de nombreuses instances européennes et internationales qui s'occupent de drogues, le Groupe Pompidou représente un **forum multidisciplinaire** au sein de la grande Europe qui permet aux responsables politiques, aux professionnels et aux chercheurs d'échanger des idées et des informations sur les divers problèmes posés par l'abus et le trafic illicite des stupéfiants.

Note aux rédactions

Le Groupe de coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite des stupéfiants (Groupe Pompidou) est un **organe intergouvernemental** créé en 1971 à l'initiative de Georges Pompidou, alors Président de la République française. Au départ, ce forum informel réunissait sept pays européens – France, Belgique, Allemagne, Italie, Luxembourg, Pays Bas, Royaume Uni – décidés à mettre en commun leurs expériences dans le domaine de **la lutte contre l'abus et le trafic de stupéfiants.** Depuis 1980, le Groupe Pompidou a été intégré au Conseil de l'Europe. Aujourd'hui il réunit 35 Etats membres.

(*) Les « précurseurs de drogues » sont des substances chimiques fréquemment utilisées pour fabriquer des drogues illicites telles que l'ecstasy ou les amphétamines. Les précurseurs de drogues, dont les usages autorisés sont nombreux, peuvent se révéler extrêmement dangereux lorsqu'ils sont détournés des circuits de distribution légaux en vue de la fabrication de drogues illicites.